



# **ACTIONS DE PREVENTION DES ADDICTIONS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE L'AIN.**

## **Phase I**

**La prévention des addictions dans les collèges et lycées de L'ain  
(années scolaires 2001-2002 et 2002-2003)**

**- Juin 2004 -**

Ce rapport intermédiaire est une étude sur la prévention des addictions dans les collèges et lycées du département de l'Ain pour les années scolaires 2001/2002 et 2002/2003.

Il constitue la première partie d'un rapport sur la prévention des addictions en milieu scolaire qui a été demandé au Centre d'Information et de ressources sur les drogues et dépendances (CIRDD Ain – Loire – Rhône) par le Chef de projet drogues et dépendances du département de l'Ain.

Ce rapport a été réalisé par Patricia MEDINA, sociologue à l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) pour le CIRDD Ain – Loire – Rhône.

*Catherine MIACHON, sociologue,  
Coordinatrice CIRDD*

## - Sommaire –

<b>1. Méthodologie</b>	p.4
1.1 définition du matériau pertinent pour l'étude	
1.2 les limites du matériau utilisé	
<b>2. Les dossiers : révélateurs de l'implication et des difficultés des établissements</b>	p.10
2.1 Les contraintes de « remplissage » des dossiers	
2.2 Des dossiers remplis par des acteurs aux statuts différents	
<b>3. La notion de « conduite à risques » dans les demandes de subventions</b>	p.11
3.1 Les « conduites à risques » pour les personnels des établissements	
3.2 Les « conduites à risques » pour les évaluateurs des demandes de subventions	
<b>4. l'origine des demandes de subventions</b>	p.12
<b>5. La hiérarchie des thèmes dans les demandes de subventions pour la « prévention des conduites à risques »</b>	p.13
<b>6. Les budgets</b>	p.16
<b>7. Les classes concernées par les demandes de subventions</b>	p.18
<b>8. Demandes de subventions et territoire... Une logique d'établissement avant tout</b>	p.21
<b>9. Addictions : les substances concernées par les demandes de subventions</b>	p.21
<b>10. Les partenaires extérieurs nommés dans les demandes de subventions</b>	p.23
<b>11. L'évaluation des actions de prévention</b>	p.25
<b>12. Conclusion</b>	p.26

# 1- Méthodologie

## 1.1 Définition du matériau pertinent pour l'étude

### 1.1.1 Les données qui nous ont été transmises :

Différents types de données nous ont été transmises :

- Demandes de subventions MILDT faites à l'Inspection Académique de l'Ain
- Demandes de subventions faites à la Direction Départementale de Jeunesse et Sport
- DDASS : dossiers de demandes de subventions et fiches descriptives des actions de santé
- Bilans des CESC
- Bilans d'activité de certains des intervenants extérieurs aux établissements (BPDJ, DIRE, CDPA, ADESSA).

Etant donné que la question posée initialement concernait les actions financées par les **budgets MILDT**, et compte-tenu de **l'objectif de cartographier les résultats pour l'ensemble du département** (ce qui impliquait de connaître les actions menées au niveau des établissements), il est apparu que les **bilans d'activités des différents associations et organismes** intervenant dans les établissements scolaires de l'Ain **ne pouvaient être exploités**. Ces bilans contiennent en effet des **informations de niveaux parfois très différents**. Ils ne comprennent pas tous des informations sur :

- la nature des budgets qui permettent de financer leurs actions,
- les établissements concernés (nominativement),
- les tranches d'âge qui ont été concernées par leurs interventions.

Ces bilans qui sont dans certains cas, plus détaillés en ce qui concerne **le contenu des actions**, seront d'un grand intérêt pour la seconde **phase qualitative** de cette étude (centrée sur quelques actions de prévention).

### 1.1.2 Les données utilisées

Dans un souci de **cohérence du questionnement et du traitement statistique**, les données retenues ici sont donc les **dossiers de demande de subventions** adressées à l'**Inspection Académique de l'Ain**, à la **Direction Départementale de Jeunesse et Sport**, à la **DDASS**, et enfin les **bilans des CESC** envoyés à l'inspection Académique.

Ces dossiers constituent un **matériau brut, jamais exploité, émanant directement des établissements**, qui a permis à la fois de comptabiliser et pondérer les demandes de subventions selon différents **thèmes, tranches d'âges, communes**, de repérer les différents **partenaires extérieurs** sollicités, les **budgets** demandés, et qui a également donné la possibilité (grâce aux parties rédigées par les chefs d'établissements ou infirmières scolaires), de comprendre dans quels **contextes** et pour répondre à quelles **motivations** ces demandes étaient faites.

Ces dossiers comprenaient les éléments suivants :

- **Les demandes de subventions MILDT faites à l'Inspection Académique de l'Ain.**

**Pour 2001-2002 : ces demandes sont faites dans le cadre « d'un projet de prévention des conduites à risques - crédits MILDT Préfecture ». Elles comprennent pour 2001-2002 les éléments suivants :**

- \* analyse de la situation
- \* choix des priorités et définition des objectifs
- \* définition de la stratégie d'action
- \* modalités d'évaluation prévues
- \* partenariats envisagés
- \* budget (dont fonds MILDT préfecture et MILDT Education Nationale)
- \* nom et titre de la personne qui a renseigné le dossier

La réponse de l'Inspection Académique de l'Ain : Un avis favorable ou défavorable, voire réservé, lorsque le dossier est insuffisamment détaillé. Lorsque l'avis est favorable, il est également précisé pour quelle somme.

**Pour 2002-2003, ces demandes, parfois faites dans le cadre des « CESC et du projet d'éducation à la santé et à la citoyenneté » se présentent alors comme suit :**

- \* nom et adresse de l'établissement
- \* intitulé du projet lié au projet d'établissement et/ou au projet REP
- \* coordonnées du responsable de projet
- \* présentation du projet (objectifs et actions qui le mettent en œuvre)
- \* public visé (élèves, communauté éducative)
- \* intitulé de l'action
- \* présentation de l'action (origines, objectifs poursuivis, contenu et déroulement, intervenants, résultats attendus, modes d'évaluation, durée de l'action)
- \* budget de l'action

En revanche, pour 2002-2003 l'avis favorable ou défavorable n'est pas clairement porté sur le dossier.

<b>Les demandes de subventions faites à la Direction Départementale de Jeunesse et Sport</b>
--

Ces « **demandes de subventions simplifiées** » comprennent :

- \* le nom et l'adresse de l'association / de l'établissement
- \* le président de l'association / le principal
- \* le responsable du dossier
- \* l'origine du projet
- \* les dates de réalisation
- \* les publics concernés
- \* les objectifs de l'action
- \* le déroulement du projet
- \* les partenaires
- \* le budget de l'action

La somme effectivement accordée est indiquée sur le dossier.

### **Les fiches d'information sur les actions de santé financées par la DDASS / les dossiers de demandes de subventions à la DDASS**

Ces fiches et dossiers comportent :

- \* l'intitulé de l'action
- \* l'établissement / l'organisme porteur de l'action
- \* le budget (apparemment accordé)
- \* les partenaires
- \* les publics concernés par l'action
- \* l'objectif de l'action
- \* le déroulement de l'action

### **Les bilans des CESC**

Ces **bilans des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté qui sont réalisés au niveau des établissements** et qui sont remis à l'inspection académique comprennent les éléments suivants :

- \* Projet du CESC
- \* Actions prévues, actions conduites
- \* Articulation du CESC avec d'autres instances
- \* Financements / sommes accordées dans le cadre des financements MILDT
- \* Pourcentage des crédits CESC utilisés pour...
- \* Fonctionnement du CESC
- \* Partenariats
- \* Appréciation de l'impact des actions conduites par le CESC

## **1.2 Les limites du matériau utilisé**

### **1.2.1 Un matériau non exhaustif**

Les dossiers de demandes de subventions nous donnent des **indications précises** sur le **ressenti des établissements scolaires, leurs motivations et besoins** face à la présence, la consommation, parfois abusive, de substances psychoactives. Cependant, **ces données ne révèlent pas l'ensemble et la nature de toutes les actions de prévention qui sont réalisées dans les établissements scolaires de l'Ain** ; en effet un certain nombre d'actions,

- **sont financées par d'autres subventions** (communes, région, ...), ou encore par des fonds « propres » aux établissements,
- **ne sont pas financées** (la BPDJ réalise des interventions à titre gratuit),
- sont **réalisées par les différents personnels au sein des établissements** (équipe médico-sociale, direction, enseignants,...).

### **1.2.2 Des demandes de subventions qui peuvent parfois être éloignées des actions effectivement réalisées**

Les dossiers de demandes de subventions n'indiquent pas toujours **si les subventions ont effectivement été accordées, et encore moins si les actions ont effectivement été réalisées.**

Ainsi, **les dossiers de demandes de subventions MILDT adressés à l'Inspection Académique de l'Ain** portent un avis (au moins pour 2001-2002) favorable ou défavorable selon les projets d'action, mais ils ne donnent **pas d'indication sur la décision qui a finalement été prise à leur encontre.** Les dossiers de **bilans des CESC** montrent ainsi qu'il y a, dans quelques cas, des écarts entre ce qui a favorablement ou défavorablement été jugé par l'Inspection Académique et la somme (MILDT) qui a effectivement été allouée.

Par ailleurs, pour **une grande partie des dossiers de demandes de subventions examinés**, il n'y a **pas de certitudes quant à la manière dont l'argent alloué a effectivement été utilisé sur le terrain**. Les **bilans des CESC** (dans la mesure où ils ont dûment été complétés par les chefs d'établissements) indiquent quelles sont les actions qui ont effectivement eu lieu. Ils permettent de constater que certaines des sommes qui avaient été demandées dans le cadre des subventions MILDT, notamment auprès de l'Inspection Académique, n'ont **pas été allouées**, et également que dans certains cas **les actions prévues ont été modifiées ou annulées** pour différentes raisons. Dans d'autres cas encore, il apparaît que **certains crédits obtenus ont été reportés sur l'année suivante**, pour d'autres actions...

Enfin, il semble, au vu des différents dossiers de demandes de subventions que nous avons eu à traiter, que **tous les établissements ne renvoient pas leur bilan de CESC...**

Les données recueillies nous donnent, compte-tenu de la marge d'incertitude existante, **un reflet de ce qui se passe dans les établissements, et surtout, ils donnent une indication précise sur les BESOINS DES ETABLISSEMENTS, sur le TYPE DE MOTIVATIONS des chefs d'établissements ou équipes éducatives à mettre en place des actions de prévention, ainsi que sur LE THEME ET LA NATURE DES ACTIONS qu'ils souhaitent mettre en place.**

## **2 Les dossiers : Révélateurs de l'implication et des difficultés des établissements**

### **2.1 Les contraintes de « remplissage » des dossiers**

La manière dont les dossiers de demandes de subvention sont remplis est extrêmement variable.

Dans certains cas, les dossiers sont très détaillés et précis aussi bien au niveau des motivations, qu'au niveau des actions envisagées... Certains dossiers correspondent par ailleurs à une demande de budget pour une action bien précise, alors que **d'autres dossiers portent une demande de budget global pour 4 ou 5 actions de prévention** (les thèmes des actions pouvant être très différents).

Dans d'autres cas, **les indications sont très vagues et les points d'interrogation, ou les « blancs »** qui apparaissent ici et là témoignent de **la difficulté des personnels des établissements à comprendre la pertinence, le sens de certaines questions**. On peut également penser qu'il y a, dans certains cas, des difficultés en terme de temps, de motivation (beaucoup de dossiers à remplir...)...

### **2.2 Des dossiers remplis par des acteurs aux statuts différents**

Les personnes qui remplissent les dossiers ont également des statuts très différents : chefs d'établissement, CPE, infirmières scolaires. Dans certains cas, on ressent ainsi une **implication des différents membres de l'équipe éducative** dans les problématiques de prévention... Dans d'autres cas, **les chefs d'établissement paraissent isolés** dans cette démarche, et certains écrivent même qu'ils déplorent cette situation.

Certains chefs d'établissement dénoncent parfois **l'absence de participation des différents personnels de l'établissement dans les démarches de prévention, et notamment des enseignants**, qui sont parfois décrits comme très difficiles à mobiliser.

### **3. La notion de conduite à risques dans les demandes de subventions**

Les crédits MILDT (lutte contre les **drogues et toxicomanies**) ont été sollicités et obtenus, pendant les années 2001-2002 et 2002-2003, pour mener des actions de prévention **des conduites à risques** (notamment dans le cadre des CESC).

Il apparaît ainsi que les fonds MILDT étaient alors employés pour financer les actions d'éducation à la santé dans les établissements scolaires. **Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Les fonds qui doivent servir au CESC sont gérés par le Rectorat et les budgets MILDT sont gérés par la préfecture uniquement.**

#### **3.1 Les conduites à risques pour les personnels des établissements**

Parmi les conduites à risques repérées par les personnels des établissements , on trouve aussi bien des problèmes liés à **la consommation de substances toxiques**, que des problèmes liés à **la sexualité** ou encore à **la violence, aux incivilités, à la nutrition...**

On repère donc au fil des dossiers que **la notion même de « conduite à risques » est extrêmement large pour les personnels des établissements scolaires.**

Ainsi, de nombreux projets de prévention des **conduites à risques** concernent la **nutrition**, et en particulier le petit-déjeuner . Les personnels des établissements expliquent que de nombreux élèves éprouvent des malaises le matin, et que cela est dû à l'absence de prise de petit-déjeuner. Face à ce qui leur paraît être un problème de comportement alimentaire, les établissements souhaitent mettre en place des **actions « petit-déjeuner »** afin de faire comprendre l'importance de ce repas aux élèves ... On trouve également des projets portant sur **le port du cartable** (celui-ci, souvent très lourd, constituant un risque potentiel pour le dos...), sur les **premiers gestes à faire en cas d'accident, ....**

### **3.2 Les conduites à risques pour les évaluateurs des demandes de subventions**

Si les actions concernant **la violence, la sexualité, les incivilités** sont bien considérés comme faisant partie du cadre « **conduites à risques** », on repère que **certains thèmes sont écartés** par les évaluateurs comme **ne faisant pas partie des conduites à risques** : nutrition, port du cartable, premiers gestes de secours...

Il ne reste pas moins que les crédits MILDT ont été utilisés pendant ces années à des fins de prévention parfois totalement déconnectées du champs des drogues et des toxicomanies, ce qui a **probablement contribué à créer une certaine confusion dans les esprits** de ceux qui font les demandes de subventions.

Aujourd'hui, bien que les budgets MILDT ne soient plus gérés par l'Education Nationale. Il n'est **pas certain que les règles, les définitions et les critères du financement d'actions de prévention concernant « les conduites à risques » et « la lutte contre les toxicomanies » soient parfaitement claires pour tous.**

Un certain nombre de dossiers de demandes de subventions continuent peut-être à être envoyés (et non retenus) par les établissements scolaires du fait de la **méconnaissance des définitions « officielles »** utilisées par les évaluateurs..

## **4. l'origine des demandes de subventions**

A la lecture des dossiers, il apparaît que les actions de prévention sont souvent souhaitées par les établissements face à **un constat de consommation**, qui avait **déjà été repéré** au cours des années précédentes, ou qui apparaît comme relativement **nouveau**. Cela peut être lié au fait que certains élèves se vantent auprès de leurs camarades de s'enivrer le week-end, à une recrudescence de la consommation de tabac dans et aux abords de l'établissement, à des constats ou des suspicions de consommation de cannabis...

Il semble que dans un certain nombre de cas, ces demandes d'actions soient faites dans l'inquiétude, avec un certain **sentiment d'urgence**, et **sans être reliées à d'autres actions ou stratégies d'éducatives à la santé ...**

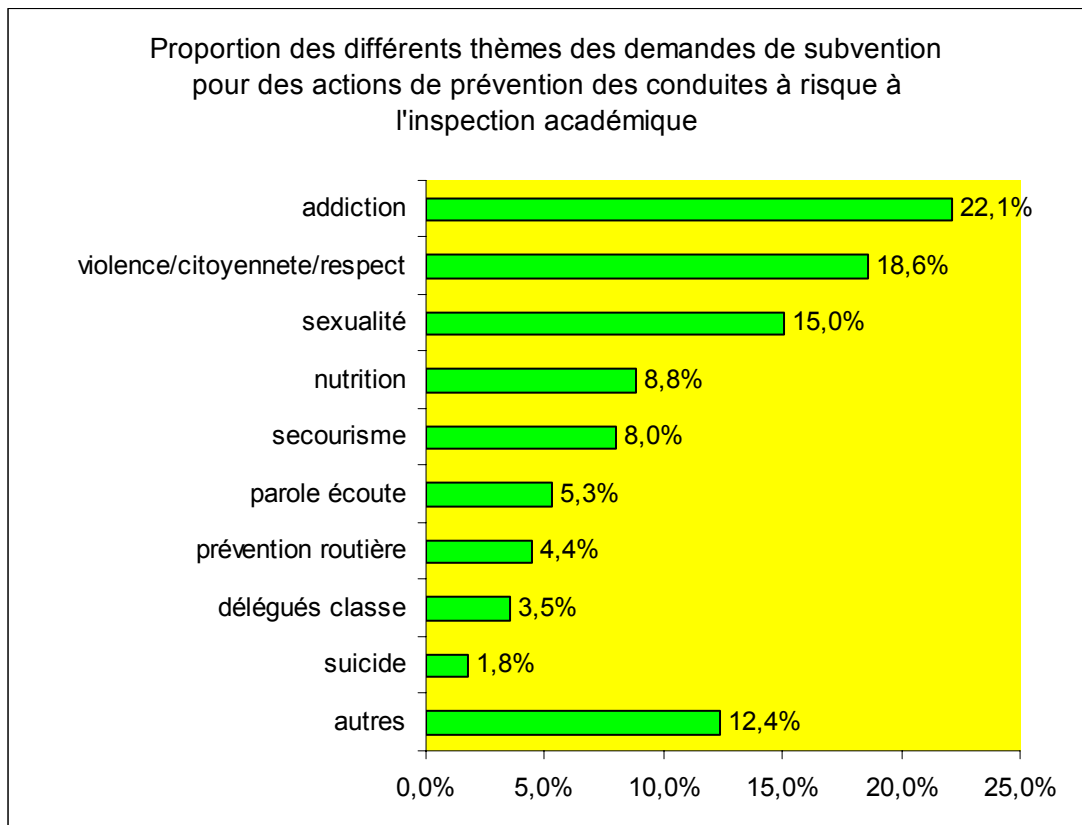
Il semble que les établissements soient davantage dans une **logique de « réparation » que « d'anticipation »**, les principes de la prévention primaire d'éducation à la santé passant peut-être un peu au second plan (ceci est peut-être encore plus vrai lorsque les demandes portent sur des substances précises).

## **5. La hiérarchie des thèmes dans les demandes de subventions pour la « prévention des conduites à risques »**

Les demandes de subventions pour la prévention des conduites à risques (dossiers Inspection Académique) concernent pour **plus de 22% la prévention des addictions**, suivies par la citoyenneté/ respect des autres, puis par la sexualité.

**Les addictions et toxicomanies constituent donc le thème qui apparaît le plus fréquemment, par rapport aux autres thèmes.** Les addictions sont donc bien **au cœur des préoccupations** des chefs d'établissements et personnels médico-sociaux.

## Thèmes de prévention



## Hiérarchie des thèmes

Thème	Commune	Nombre d'actions
alcool: 16 actions	Ambérieu en buges	2
	Bellegarde	1
	Belley	1
	Bourg en Bresse	4
	Culoz	1
	Miribel	1
	Oyonnax	2
	Peronnas	1
	Poncin	1
	Saint Rambert en Buges	2
drogue: 8 actions	Ambérieu en buges	2
	Bellegarde	1
	Bourg en Bresse	2
	Oyonnax	1
	Peronnas	1
	Poncin	1
tabac: 6 actions	Culoz	1
	Oyonnax	2
	Poncin	1
	Saint Rambert en Buges	2
toxicomanie: 33 actions	Ambérieu en buges	4
	Bellegarde	2
	Belley	4
	Bourg en Bresse	9
	Gex	1
	Hauteville-lompnès	1
	Jassans-Riottier	1
	Leyment	1
	Miribel	1
	Montluel	3
	Montréal la cluse	1
	Saint André de Corcy	1
	Trévoux	4

## 6. Les budgets

On repère que les budgets demandés sont **parfois très faibles** (30 Euros), et que globalement la **moyenne des demandes se situe nettement sous la barre des 2000 €.**

On peut s'étonner de ce que certaines demandes soient faites pour des budgets extrêmement faibles (30 €), et l'on peut se demander si **le temps passé** à rédiger le dossier de demande ne « **coûte** » finalement pas davantage à l'établissement qu'il n'a de chances de lui « **rapporter** ».

A l'inverse, certaines demandes concernent des **budgets très élevés, sans pour autant que le dossier soit très précis ou détaillé.**

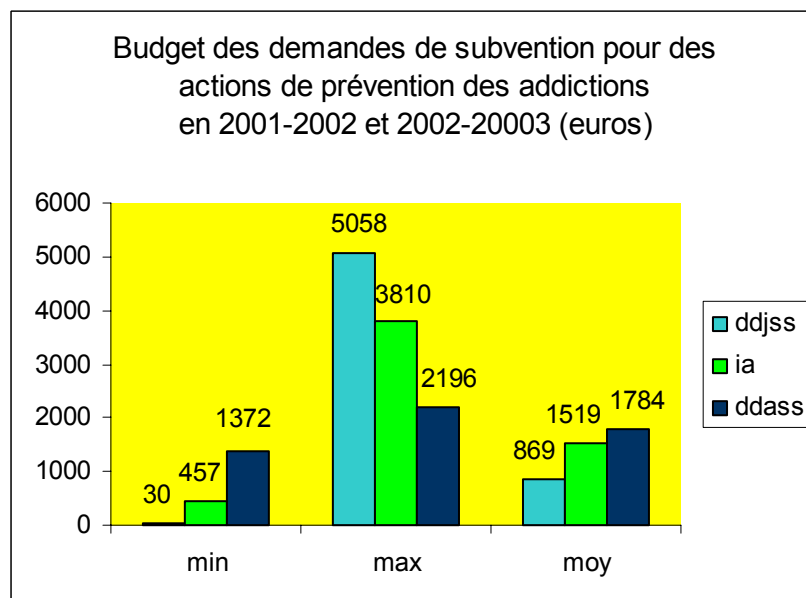
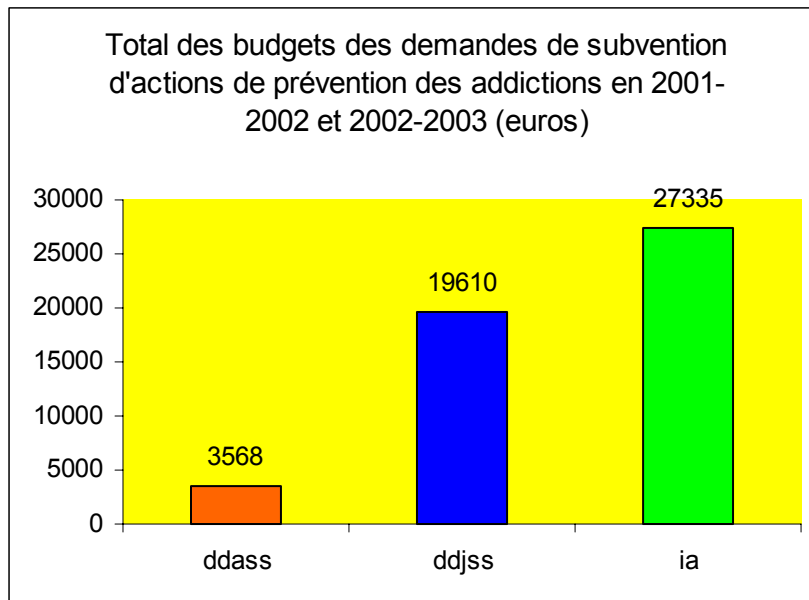
On note donc qu'en sus d'une absence de culture commune en ce qui concerne les conduites à risques, il y a pour certains établissements une **difficulté à établir une demande de subvention construite et équilibrée en matière de budget par rapport aux objectifs de l'action.**

Manifestement certains membres des équipes éducatives passent beaucoup de temps à **remplir ces dossiers**, sans véritablement connaître le cadre dans lequel s'inscrivent les subventions, ou les **seuils de budget** à partir desquels la demande devient pertinente pour l'établissement...

Certaines **demandes de subventions sont réitérées plusieurs années de suite** : certaines actions sont en effet **reconduites sur plusieurs années**, et on repère donc pour ces établissements une « **politique** » de prévention qui **s'inscrit dans la durée.**

Néanmoins, **plus des deux tiers des demandes** de subventions concernent apparemment des actions **nouvelles. Les crédits sont donc souvent sollicités de manière ponctuelle, pour des actions ponctuelles.**

## Les budgets



## **7. Les classes concernées par les demandes de subventions**

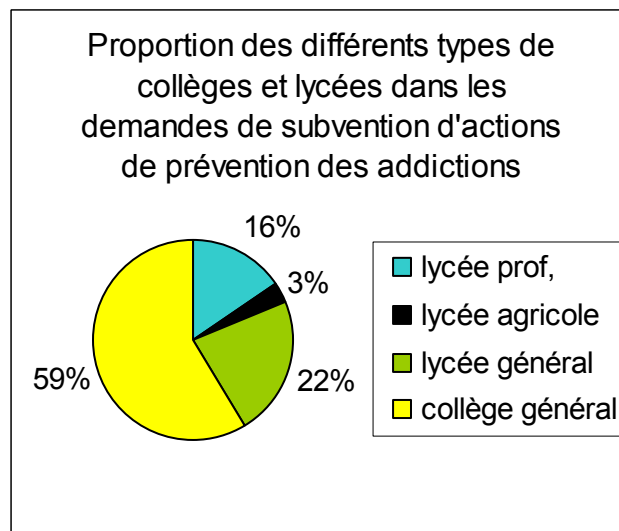
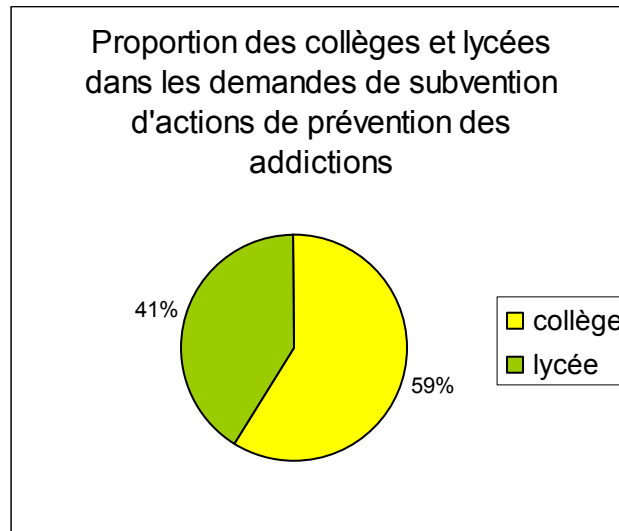
**La majorité des demandes de subventions concernent les élèves de 15-16 ans (fin du collège, début du lycée).** On peut ainsi faire l'hypothèse que pour le tabac et l'alcool les actions de prévention relèvent davantage de la prévention secondaire que primaire (l'initiation se faisant plutôt autour de 12 ans, donc en 5<sup>ème</sup>). En revanche pour le cannabis, il s'agit peut-être encore de prévention primaire.

On constate le **faible nombre d'actions en direction des 6èmes et des 5èmes.** Ces élèves sont certes encore **très peu concernés par les problématiques liées aux substances psychoactives**, mais on peut s'interroger sur le fait que les plus jeunes ne soient pas touchés par des **actions plus larges « d'éducation à la santé »**, dans une démarche de **prévention primaire** qui viserait à leur donner une meilleure conscience de leur corps, de leur **santé**, de leur rapport aux autres, de leurs **compétences psychosociales**, ...

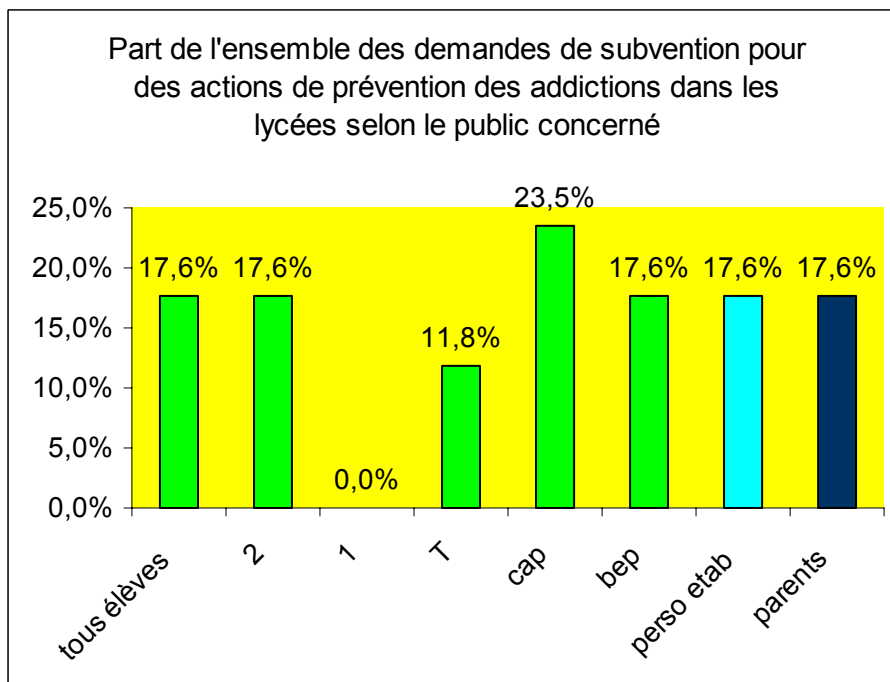
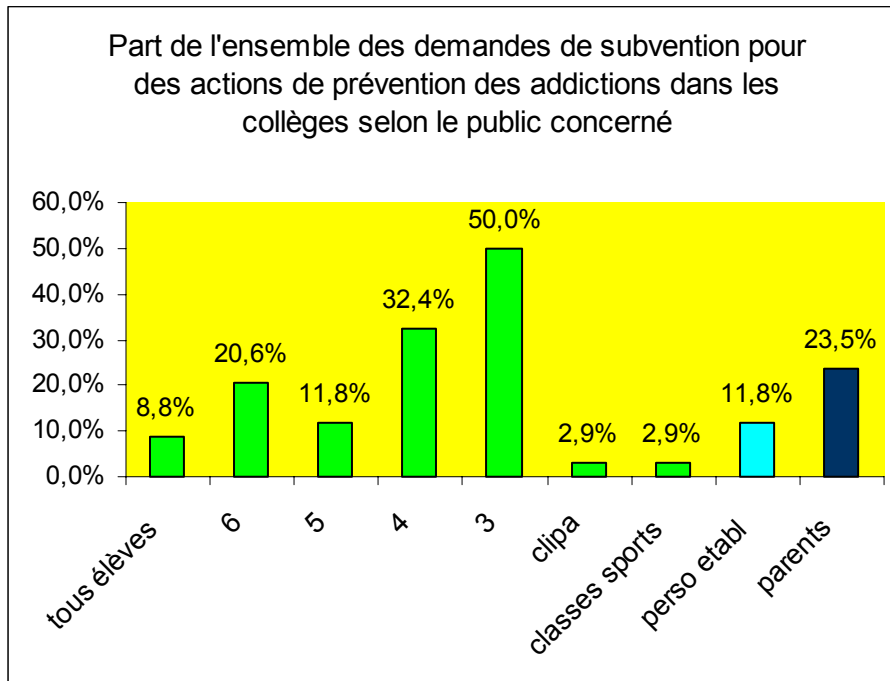
Tout se passe comme si, les problèmes de consommation n'étant pas encore apparus, les établissements jugent qu'il n'y pas « urgence » à intervenir auprès des plus jeunes... **On peut se demander s'il faut que la réalité de la consommation soit constatée pour qu'une action de prévention soit mise en place.** Mais tous les professionnels extérieurs aux établissements peuvent-ils, acceptent-ils d'intervenir auprès des plus jeunes, ce type de prévention n'est-il pas très spécifique ?

De même **le nombre de demandes en direction des élèves de première et de terminale est également plus faible que le nombre de demandes pour les élèves de seconde:** les personnels des établissements jugent-ils qu'il est « trop tard » à cet âge pour faire de la prévention ? **Qu'en est-il de la prévention secondaire pour les plus âgés ?**

## Types d'établissements



## Part des subventions selon les types de sections



## 8. Demandes de subventions et territoire... Une logique d'établissement avant tout

On constate que les demandes de subventions sont faites dans une **logique d'établissement** (en fonction des spécificités des établissements, du ressenti des équipes éducatives, ...), sans qu'il y ait, apparemment, une vraie prise en compte du territoire dans lequel se situe l'établissement.

La logique de territoire n'apparaît ni dans les résultats chiffrés ni, sauf exception, dans les motivations/contextes décrits par ceux qui remplissent les dossiers.

Au vu des dossiers, il n'y a que très **peu de réflexion, ou de stratégie de prévention incluant l'environnement** (au sens large) **de l'établissement scolaire.**

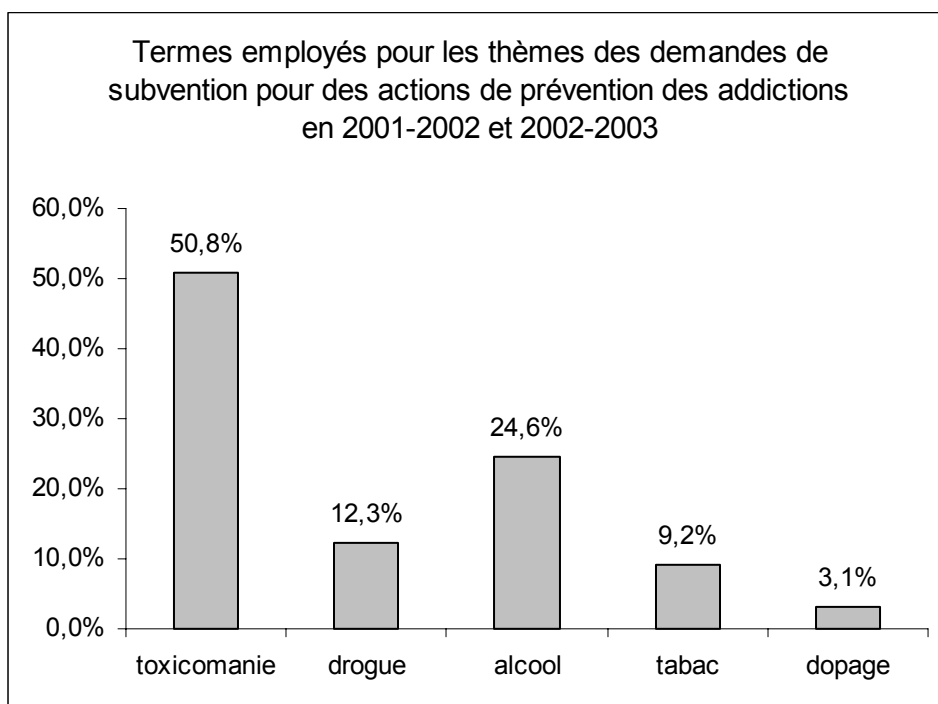
## 9. Addictions : les substances concernées par les demandes de subventions

En ce qui concerne les addictions, ce sont les « **toxicomanies** » qui font l'objet du **plus grand nombre de demandes (51%), puis vient « l'alcool » (25%), puis la « drogue » (12%), suivie du « tabac » (9%)**

On peut faire l'hypothèse que ceux qui remplissent les dossiers dans les établissements scolaires pensent essentiellement aux « **substances illicites** » lorsqu'ils parlent de « **toxicomanies** ». Néanmoins, cette question mériterait un approfondissement, **le statut** de l'alcool et surtout celui du **tabac** semblant avoir évolué dans les représentations collectives, et pouvant également être plus facilement associés à une « toxicomanie »...

En revanche, concernant l'utilisation du terme « **drogue** » dans les dossiers, il est sans doute possible d'affirmer que les établissements scolaires ont essentiellement voulu désigner par là **les substances illicites.**

## Addictions : les substances concernées



On constate encore qu'un **nombre important de demandes concerne une substance spécifique**, notamment **l'alcool** ou les **substances illicites**. On peut se demander si dans ce cas, établissements scolaires et partenaires extérieurs (très variables, selon les sujets) abordent la problématique plus générale de la **dépendance et des différents usages**.

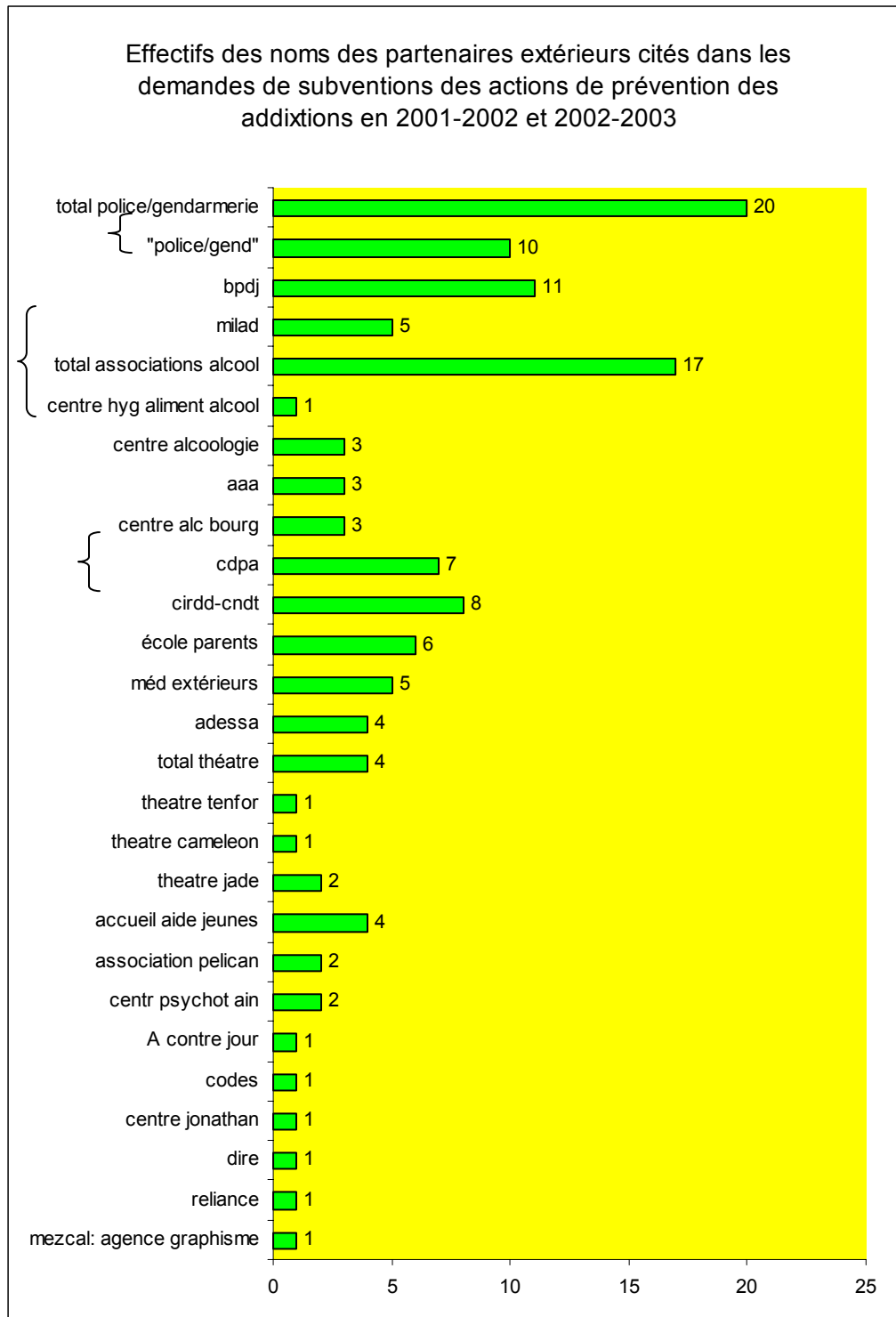
## **10. Les partenaires extérieurs nommés dans les demandes de subventions**

**Le CDPA, l'école des parents, le CNDT et la BPDJ** (qui intervient à titre gratuit) sont les **organismes les plus souvent nommés dans les dossiers de demandes de subventions.**

Néanmoins, il semble que le nom des organismes intervenants dans les établissements scolaires ne soient pas toujours bien maîtrisés par ceux qui renseignent les dossiers, notamment en ce qui **concerne l'alcool, et la « police/gendarmerie »**. Ainsi dans certains dossiers (concernant des établissements hors Bourg-en-Bresse) il est fait mention de la « police/gendarmerie », comme s'il s'agissait de la même entité. Il en va de même en ce qui concerne le CDPA, les AAA...

**Les distinctions entre les différents organismes ne semblent pas claires pour tous, et encore moins, peut-être, la spécificité des approches de chacun** (le CDPA et les AAA, par exemple...). Cette « indistinction », voire confusion entre les différents organismes et les différentes approches de la prévention, renvoient à la **difficulté** manifeste de certains établissements à mener une **politique de prévention réellement choisie, pensée, construite**, qui s'inscrive dans une réelle stratégie en matière d'éducation à la santé...

## Les partenaires extérieurs



On notera que bien que les **actions sous forme de théâtre soient peu présentes dans ces demandes**, elles semblent néanmoins appréciées par certains établissements, qui en font des commentaires assez positifs dans le cadre des bilans CESC.

## **11. L'évaluation des actions de prévention**

Certains documents (les bilans de CESC notamment) font apparaître que **certains établissements** cherchent à **évaluer les actions de préventions menées**.

Cette démarche n'est donc **pas systématique** pour tous les établissements. Par ailleurs, on constate à la lecture des dossiers, qu'un certain nombre d'établissements utilisent **leurs propres moyens et critères pour bâtir ces évaluations**. Il s'agit souvent de **questionnaires destinés aux élèves**, ces derniers devant donner leur appréciation sur l'action réalisée, et donner une réponse quant à la probabilité pour eux de changer d'attitude, de comportement face aux substances psychoactives. Enfin, à la lecture des dossiers on ne peut guère savoir comment ces évaluations sont utilisées par la suite.

**L'absence de grille standardisée et de démarche systématique**, pose à nouveau la question des moyens d'une politique, d'une stratégie, en matière de prévention et d'éducation à la santé.

## 12. Conclusion

Cette étude met à jour trois éléments importants :

**1 LES CATEGORIES, DEFINITIONS, APPROCHES**, en matière de prévention des conduites à risques et des addictions ne sont **PAS LES MEMES POUR TOUS**. Personnels des établissements scolaires, évaluateurs des dossiers ont des niveaux de connaissance, des perceptions et des représentations qui peuvent être très différents semble-t-il. Ainsi, au travers des confusions qui peuvent être opérées quant aux organismes de prévention, mais également au niveau des thèmes choisis pour désigner les différentes substances on peut percevoir un réel « flou », une **absence de « culture commune », au sens de la MILDT**.

On peut se demander si **ces écarts**, en matière de connaissances et de perceptions, ne risquent pas de constituer **un frein au développement d'une POLITIQUE DE PREVENTION COHERENTE, sur le temps et sur un territoire donné**.

**2-** Les actions de prévention se font selon **UNE LOGIQUE D'ETABLISSEMENT**, et souvent par rapport à des **constats concrets et ponctuels**. **L'URGENCE SEMBLE DAVANTAGE CONSTITUER UN LEVIER D'ACTION QUE L'ANTICIPATION, MEME SI UN CERTAIN NOMBRE D' ACTIONS SONT RECONDUITES D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE ...** La notion de « **TERRITOIRE** » ne semble pas prise en compte dans cette logique...

**3-** Il n'existe **PAS DE LOGIQUE D'EVALUATION DES ACTIONS, REELLEMENT PENSEE, STRUCTUREE** : chaque acteur fait selon ses moyens et ses représentations. On note que parmi les établissements qui tentent d'évaluer ces actions de prévention, beaucoup confectionnent eux-même leur grille d'évaluation.